

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

MAI 2015

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics

## 1<sup>er</sup> mai La force de toutes nos luttes

71<sup>e</sup> année - n°5 - mai 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



### ÉDITO

1<sup>er</sup> mai, fête des  
travailleurs...  
qui luttent

P. 3



### DOSSIER

Ne touchez pas  
au droit de grève !

P. 4



### AMiO

Les pensions - Travailler  
plus longtemps pour  
une pension moindre !

P. 10

## Permanences fiscales

### Exercice d'imposition 2015 – Revenus 2014

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...)
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

## Interrégionale de Bruxelles (IRB)

Les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin de 8h30 à 12h (dernière entrée à 11h30) et de 14h à 16h (dernière entrée à 15h30) à l'Interrégionale de Bruxelles, rue du Congrès.

## Welkenraedt

Les jeudi 11 juin et vendredi 19 juin, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (Cde José Nicolay), à la CGSP, rue de la Gare, 14 (1<sup>er</sup> étage).

Pour les affilié(e)s (actifs et pensionnés) exclusivement aux dates précitées.

## Photo Une

Toile déployée le long de l'amphithéâtre de l'Assemblée mondiale des Femmes lors du Forum social mondial 2015 à Tunis.  
(Voir article p. 6)



## Arlon - 1<sup>er</sup> MAI 2015

### Au Menu :

10h30 Accueil – Café et Cie  
11h Débat :

### « La Gauche défend-elle encore les travailleurs ? »

#### Intervenants:

Philippe Courard (PS)  
Cécile Thibaut (Ecolo)  
Marco Van Hees (PTB)  
Christian Binet (MG)

#### Débat co-animé par:

Jacques Devillers Secrétaire de la Mutualité Socialiste &  
Joël Thiry Secrétaire FGTB

13h BBQ Cheminots

14h30 Théâtre de rue musclé, stands et bonne humeur!

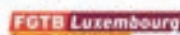
Réservations avant le 24 avril

063/23 01 00 ou micheline.debot@casp.be

063/24 00 59 ou sandrine.baetsle@fgtb.be



## On fait quoi des pavés ?!



## 1<sup>ER</sup> MAI 2015 FGTB NAMUR

### 20<sup>ES</sup> Festivités

INVITATION CORDIALE A TOUTES ET TOUS  
CGSP - Rue de l'Armée Grouchy 41 - 5000 NAMUR

### PROGRAMME

10:30 Accueil - Café ☕ ☕

11:00 Meeting 🗣️ 🗣️

Accueil  
Joseph THONON, Secrétaire régional intersectoriel de la CGSP NAMUR  
Gratiseurs :  
Michel MEYER, président de la CGSP  
Guy FAYS, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB  
Marc GOBLET, Secrétaire général fédéral FGTB

12:00 Apéritif musical 🍷 🎵

12:30 Barbecue géant 🍖 🍖

(adultes : 12,00€ - enfant : 6,00€)  
Réservation obligatoire pour le 17/04/2015  
par versement au n° de compte : 636-3827404-08  
(communication : SACNam 1er mai 2015)  
par téléphone : 081/72.91.43 ou 081/72.91.12  
par fax : 081/72.91.31  
par mail : maryse.dussart@casp.be  
veronique.lenaerts@casp.be

14:00 Ambiance musicale 🎵 🎵  
19:00 et animations 🎪 🎪

22:00 Cloture des festivités ➡️ ➡️

#### NOMBREUX STANDS

GRANDE TOMBOLA  
Tirage permanent

BAGUETTE « VIANDE »  
(après 18h)

MUGUETS

BUFFET « PÂTISSERIES »



## 1<sup>er</sup> mai, fête des travailleurs... qui luttent

Chaque année, aux alentours du 1<sup>er</sup> mai, les débats renaissent sur ce qu'est exactement la fête du 1<sup>er</sup> mai : fête du travail ou des travailleurs ? Puis, plus grave encore, le 1<sup>er</sup> mai est depuis quelques années en Belgique sujet à la récupération la plus démagogique qu'il soit : le MR (Mieux pour les Rentiers ou encore Menteurs Récidivistes) organise une fête, tendant à faire croire qu'il est le parti qui défend les travailleurs.

Que ce soit du point de vue historique, ou au regard de l'actualité, c'est avant tout le jour des travailleurs qui luttent. Les travailleurs luttent parce qu'ils ont conscience que le meilleur moyen de s'en sortir n'est pas de courber l'échine dans l'attente d'une éventuelle récompense individuelle, augmentation voire promotion. Ils savent que le seul moyen de s'en sortir est de faire fi des différences entre les travailleurs pour se battre ensemble. C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> mai était d'abord une journée de grève pour la réduction du temps de travail puis de lutte contre les répressions.

Aujourd'hui, le gouvernement des droites et son complice et débiteur le patronat veulent faire travailler plus longtemps les travailleuses et travailleurs dans leurs carrières en supprimant des assimilations d'interruption de carrière et en prolongeant la durée de la carrière jusque 67 ans. Et pour faciliter ces attaques contre nos droits, ils attaquent le droit de grève (service minimum,...) et même la capacité de manifester (il devient quasi impossible d'obtenir une autorisation de manifester à Bruxelles ou pire encore à Anvers).

L'histoire bégaie et nous nous devons de retenir les leçons de l'histoire. Employés et ouvriers, travailleurs du public et du privé, travailleurs sans emploi ou avec, belge ou immigré, homme ou femme, notre combat doit être de faire reculer ce gouvernement dans sa politique funeste, néfaste socialement et inefficace économiquement (sauf pour les rentiers). Et si ce gouvernement ne sait pas reculer, il peut aussi tomber.

Militants de la FGTB, nous devons convaincre les travailleuses et travailleurs des autres organisations (malgré l'attitude de certains responsables) ou encore non affiliés qu'il est vital de mener le combat.

L'obsession de l'austérité fait germer les idées les plus délirantes. Ainsi, en Flandre, des parlementaires CD&V (aile « sociale » du gouvernement) proposent de remplacer le transport public et collectif par des co-voiturages sous l'égide de la multinationale UBER. En Wallonie, certains envisagent de fusionner les communes et leur CPAS. C'est une ineptie et c'est dangereux ! Les CPAS ont été créés parce qu'ils sortaient l'octroi de l'aide individuelle du marchandage et du clientélisme entre majorité et opposition. La réponse de certains est de créer plutôt des intercommunales de CPAS. Ce n'est pas la solution non plus, quand on voit les ratages dans les zones de police ou dans la mise en place des zones de secours.

La solution est une remise en cause de la dette illégitime, l'arrêt de cadeaux fiscaux aux entreprises et le changement de politique fiscale et sociale. Ainsi, les autorités publiques auront des moyens pour mener une vraie politique publique éco-responsable mais surtout luttant pour la réduction des inégalités. Il faut une autre politique pour une autre société, bref Tout Autre Chose.

# Grever le droit de grève, c'est crever



18 février : journée mondiale d'action pour le droit

## Ne touchez pas au droit de grève !

*Nous observons actuellement une régression dramatique des droits fondamentaux conquis de longue lutte depuis le début du XXe siècle : criminalisation grandissante des mouvements sociaux, arrestations « préventives » lors de manifestations, restriction des libertés et atteintes à la vie privée, principe de la concertation sociale foulé du pied par les mandataires politiques... et le constat atterrant qu'une série de points au programme du Vlaams Blok en 1996, qui justifiait un cordon sanitaire à l'encontre de ce parti, font à présent partie intégrante du programme du gouvernement fédéral.*

Dans le même temps, les restrictions budgétaires imposées d'abord pour sauver un secteur bancaire victime de ses propres dérives, puis pour respecter des recommandations européennes - qui par ailleurs empêchent toute possibilité de reprise - touchent de plein fouet la société dans son ensemble. Les coupes drastiques effectuées dans les dépenses publiques nous affectent non seulement en tant que travailleurs, allocataires sociaux, étudiants, pensionnés, mais également en tant qu'usagers des services publics.

Les services publics, faut-il le rappeler, représentent le premier instrument de redistribution de la richesse et garantissent la solidarité. Basés sur les principes essentiels d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité, d'efficacité et de mutabilité, ils apportent une plus-value sociale et contribuent en outre à la richesse économique du pays et à la qualité de l'emploi.

### ■ Sur l'autel de l'austérité

Lorsque sur l'autel de l'austérité le gouvernement sacrifie des pans entiers des budgets alloués au secteur public, qu'il s'agisse de l'administration, de la justice, des transports, de la santé ou encore de l'armée ou la police, non seulement il plonge un grand nombre de travailleurs et d'allocataires sociaux dans un risque accru de pauvreté (au premier rang desquels une large majorité de femmes), mais il sabote lui-même les services qu'il est censé assurer (suppression de lignes à la SNCB et au TEC, non-remplacement de 4 fonctionnaires sur 5 dans l'administration, licenciements dans les communes, diminution des subventions à la culture et à la jeunesse, réductions des missions publiques attribuées à la Justice, etc.) et délaisse ainsi l'une de ses principales missions, celle d'assurer l'accès de tous les citoyens à des services de base classés au rang de droits fondamentaux.

Quand les droits des travailleurs sont menacés et qu'aucune voie de concertation ne permet d'aboutir à un accord, la seule et dernière possibilité de contester une décision patronale unilatérale est la grève. Une grève n'a lieu que

lorsque la voie de la concertation a échoué. Une grève n'est jamais menée par plaisir, quelle que puisse être l'image véhiculée par une certaine presse. Les travailleurs qui se mettent grève pour défendre la qualité de leur emploi - et par là-même, la qualité du service qu'ils seront en mesure d'assurer - perdent leur(s) journée(s) de salaire et risquent des mesures de rétorsion de la part de l'employeur, alors que, pour nombre d'entre eux, il est déjà difficile de joindre les deux bouts.

### ■ Place de grève

La grève est l'ultime recours qu'ont les travailleurs de faire entendre leur voix, de faire respecter leurs droits. Le droit de grève, le droit d'organisation, ainsi que le droit de négociation collective sur les salaires et les conditions de travail constituent des libertés fondamentales et des droits humains. Ces droits sont ancrés dans la Constitution de l'OIT, les Conventions 87 et 98 de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies. Porter atteinte au droit de grève, de quelque manière que ce soit, équivaut à renier les engagements de la Belgique en matière de respect des droits fondamentaux.

### ■ Pour un service maximum

Or, le projet d'instaurer un service minimum représente bien une atteinte au droit de grève. Rappelons au passage, pour désamorcer ce que l'annonce peut avoir de démagogique, qu'un service minimum est bel et bien assuré là où il correspond à une nécessité vitale (hôpitaux, prisons, homes, crèches...). L'imposition d'un service minimum, outre l'atteinte qu'elle porterait au droit fondamental des travailleurs qu'est le droit de grève, aurait également pour effet de créer une inévitable détérioration du service public en termes d'accès et de qualité. Et porterait par conséquent préjudice à la société toute entière, ouvrant la voie à l'inégalité d'accès aux services de base, à une société à deux vitesses.



La santé économique d'une société, de même que sa stabilité sociale, sont intrinsèquement liées à la qualité de ses services publics. Celle-ci dépend directement des budgets qui leur sont alloués, et de la qualité de l'emploi qui y est assurée.

Lorsque le droit de grève est menacé, le dernier recours qu'ont les travailleurs pour exiger le respect de ces conditions de base est remis en cause.

Partout en Europe, les atteintes au droit de grève se multiplient, mettant à mal la négociation collective. C'est pourquoi le 18 février a été décrété par la Confédération syndicale internationale Journée d'action mondiale pour le droit de grève.

En tant que syndicat de services publics, nous nous opposons à toute logique de démantèlement des services publics, et réclamons le maintien d'un service maximum, c'est-à-dire le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens en tant qu'usagers des services publics.

### ■ **Grave crise à l'Organisation internationale du Travail (OIT)**

Existe-t-il une démocratie sans droit de grève ? Y a-t-il quelque part une dictature qui le reconnaisse ? Non.

Aujourd'hui, par exemple, au sein même de l'Europe, plus de 260 syndicalistes espagnols sont poursuivis pour avoir exercé le simple droit de grève. Ces inculpations s'élèvent à un total de plus de 140 années de prisons. Certains accusés risquent même jusqu'à 8 années de prison. Et pour couronner le tout, ces accusations se basent sur un article du code pénal qui date encore de l'époque de la dictature franquiste.

Une des normes les plus fondamentales de l'OIT est la liberté syndicale, définie comme la liberté pour les travailleurs de négocier collectivement leurs conditions de travail. Cette liberté comporte nécessairement celle de décider collectivement de ne pas travailler à des conditions jugées collectivement inacceptables, autrement dit de faire grève.

Dans la déclaration de Philadelphie de l'OIT en 1944, la communauté internationale rappelait que « *le travail n'est pas une marchandise* ». Le travail n'est pas un produit inanimé comme une banane ou un smartphone que l'on peut



négocier pour maximiser son profit ou minimiser son prix. Les normes internationales du travail garantissent que le développement économique reste axé sur l'objectif consistant à améliorer la vie des hommes et des femmes et à préserver leur dignité. La liberté syndicale et le droit de négociation collective font partie des normes fondamentales de l'OIT.

Le refus du groupe des employeurs à l'OIT de reconnaître cette réalité est à l'origine d'une crise importante au sein de cette organisation. C'est loin d'être une discussion en chambre. La position des employeurs participe d'une volonté globale d'affaiblir les droits des travailleurs et travailleuses partout dans le monde.

### ■ **L'OIT réaffirme la reconnaissance du droit de grève**

Une avancée significative vient cependant d'être réalisée à l'OIT, après deux années durant lesquelles le groupe des employeurs de l'OIT a paralysé le système de contrôle mondial des Nations unies, dans l'intention de faire disparaître plusieurs décennies de jurisprudence de l'OIT en faveur du droit de grève.

Les représentants des syndicats et des employeurs sont parvenus à un accord début mars, lors d'une réunion spéciale visant à sortir de l'impasse. Cet accord repose sur la reconnaissance du droit d'entreprendre une action revendicative, soutenue par la reconnaissance explicite du droit de grève de la part des gouvernements, en vertu de la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale.

L'accord fait suite à la forte mobilisation syndicale internationale du 18 février, qui a donné lieu à plus de 100 manifestations dans au moins 60 pays en soutien au droit de grève.

**La CGSP wallonne est fière d'y avoir contribué !**

## La CGSP wallonne présente au FSM

*Du 24 au 29 mars 2015, 14 ans après la première édition de Porto Alegre, s'est tenu à Tunis le 11<sup>e</sup> Forum social mondial. La CGSP wallonne participait activement, aux côtés des camarades de la FGTB et des autres centrales professionnelles, aux différentes activités prévues tout au long de ce FSM.*

Organisé au cœur de la région qui a vu naître le cycle de luttes et révolutions du « Printemps arabe », dans un pays qui, malgré les actes de terreur dont il a encore tout récemment fait l'objet, héberge le socle déjà solide d'une nouvelle société démocratique bâtie par un élan citoyen porteur d'espoir et de persévérance, ce FSM se voulait un nouveau « coup de fouet » pour l'ensemble des luttes sociales, syndicales et citoyennes à travers le monde.

### Un espace de débat démocratique

Cette nouvelle édition du FSM a sans aucun doute concrétisé une nouvelle fois le succès qu'avait connu la précédente version du Forum social mondial de mars 2013 (deux ans seulement après la Révolution du 14 janvier 2011), accueillant, malgré une situation sécuritaire délicate, environ 70 000 militants et 5 000 associations de 170 pays. La société civile tunisienne, fortement présente, a contribué largement à la préparation et à l'organisation du forum, et a prouvé le caractère unique de l'expérience tunisienne et les progrès accomplis tout au long de la révolution dans toutes les régions du pays. Pour rappel, et selon la définition qu'en donne le site officiel du FSM, « *le Forum social mondial est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, réseaux, ONG's et d'autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. À la première rencontre mondiale de 2001 a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néolibérales. Cette définition est inscrite dans la Charte de Principes du FSM* », disponible sur le site [www.fsm2015.org](http://www.fsm2015.org).

### Consolider nos réseaux

Bordé d'un foisonnement d'activités connexes, rencontres et forums thématiques (forum syndical, forum des médias indépendants, forum des femmes syndicalistes du monde arabe, journée de l'eau, journée axée sur les accords de libre-échange, etc.) regroupant, alimentant et consolidant des

réseaux internationaux mobilisés sur ces thématiques, le Forum social mondial met en lien et en action des acteurs du monde entier dans la recherche d'alternatives pour la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Soulignons également la forte et active présence syndicale tout au long de ce FSM, qui place au cœur des débats la défense des droits des travailleurs et la nécessité d'un travail commun, globalisé, en alliance avec les autres forces progressistes associatives et citoyennes, dans le sens d'une plus grande cohésion face aux politiques ultralibérales et à la répression dont sont victimes de nombreux syndicalistes à travers le monde.



### Lutter contre les accords de libre-échange

La défense des services publics, ainsi que les enjeux connexes de la taxation des transactions financières, de l'audit citoyen de la dette et de la dénonciation des accords de libre-échange et des politiques d'ajustement prônées par les institutions financières, figuraient également parmi les axes centraux de nombreux débats.

La CGSP wallonne proposait ainsi un atelier sur l'Accord sur le Commerce des Services (ACS), composé d'orateurs issus des quatre coins du monde ayant en commun leur lutte quotidienne contre ce Traité. Cet atelier a rencontré un franc succès, de même que l'ensemble des activités liées au thème des accords de libre-échange, co-organisées par la CGSP aux côtés de camarades de multiples horizons.



## Les acquis sociaux

« Les acquis sociaux sont des privilèges qui font obstacle à la compétitivité ». Cette phrase fictive pourrait pourtant aisément être proférée par n'importe quel ténor politique, voire par la Fédération des entreprises de Belgique et pourquoi pas par le plus grand adepte de la concertation sociale, j'ai nommé Charles De Wever. Pourquoi cette expression est-elle utilisée à tort et à travers ? Et que pourrions ou devrions-nous dire à la place ?

### Tombés du ciel ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis tendrait à accréditer la thèse selon laquelle ces *acquis* seraient un beau jour tombés du ciel. Une telle présentation des faits vise à occulter l'histoire sociale car il faut à tout prix s'inscrire dans le présent et être un *homo economicus* performant ! Pour ce faire, il faut en quelque sorte être cultivé hors-sol, sans racine. Cet effacement de la dimension de la lutte tend à indiquer que ce temps est révolu et qu'il s'agirait d'œuvrer et de fonctionner de manière plus pacifique, de procéder à la *concertation* même si cette dernière est un simulacre, une coquille vide. Et puis, bien sûr, face à la modernité et aux nombreuses réformes, il faut s'adapter et cesser de se cramponner à ces acquis d'un autre temps. Ces acquis sociaux sont des anachronismes obsolètes qui nuisent à la compétitivité : les droits des travailleurs, les congés, les services publics, tout doit passer sous les fourches caudines de la sacro-sainte compétitivité.

**Les conquêtes sociales ne constituent toujours que les miettes du festin !**

### Des privilèges d'un autre temps ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis présente l'avantage incommensurable de faire passer ces avancées, fruit de nombreuses et longues luttes pour des privilèges indus. Et pour mieux les détruire, rien de tel que de monter une catégorie de travailleurs contre une autre. Ainsi, les fonctionnaires seront pointés du doigt comme étant des privilégiés ; les plus bas instincts seront flattés pour susciter des réflexes de jalousie favorables à l'installation de la zizanie et pour accu-

ser celles et ceux qui défendent encore ces conquêtes présentées comme des privilèges (pensons au salaire différé). Nous pouvons en prime compter, bien évidemment, sur les médias pour semer le doute et mettre de l'huile sur le feu. Puisque les combats sociaux n'ont pas toujours été menés au même rythme et de la même manière, l'existence de disparités est normale, sans oublier les spécificités propres à chaque statut. De là à qualifier ces disparités de privilèges, il y a un pas allègrement franchi par celles et ceux qui y voient un intérêt, à savoir celui de semer la discorde parmi les travailleurs afin de mieux asseoir leur hégémonie.

### Retour vers le futur ?

Redéfinir l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis et de privilèges permet d'induire une certaine confusion dont profitent les tenants du Capital pour passer à l'offensive et hausser le ton en cette période austéritaire, véritable effet d'aubaine. Rappelons toutefois que si les conquêtes sociales ont été concédées par des employeurs en échange de la paix sociale, celles-ci n'ont constitué et ne constituent toujours que les miettes du festin. L'élimination progressive des conquêtes sociales présentées et diluées sous les termes d'acquis sociaux voire de privilèges est un gigantesque retour en arrière, aux premières années du capitalisme au XIX<sup>e</sup> siècle et il est piquant de constater que ce retour en arrière est orchestré précisément par des acteurs qui bénéficient le plus de situations privilégiées - acteurs économiques, hommes et femmes politiques - dont



l'activité principale vise à déconstruire pièce par pièce les conquêtes sociales de celles et ceux qui restent les seuls créateurs de la richesse.

### 1<sup>er</sup> Mai, symbole de toutes nos luttes

Le 1<sup>er</sup> mai, la fête du droit des travailleurs et partant la fête des travailleurs, célèbre un événement tragique et marquant de l'histoire des États-Unis : en effet le 1<sup>er</sup> mai 1886, des ouvriers font grève aux usines Mac Cormick à Chicago afin d'obtenir une réduction du temps de travail. La répression sera très violente. La grève va s'y prolonger et une bombe explosera le 4 mai tuant des policiers. Quelques syndicalistes anarchistes seront condamnés à mort et pendus malgré l'absence de preuve.

Le 1<sup>er</sup> mai est donc un rappel vivant de l'importance des luttes du passé, luttes qui ont débouché sur des conquêtes dans la perspective d'un progrès social.

Bonne fête, Camarades !

# 1<sup>er</sup> mai, fête des travailleurs en lutte

Chaque année, le 1<sup>er</sup> mai est l'occasion pour les militants de la CGSP de se ressourcer, de renforcer leur détermination à défendre leurs valeurs et un modèle social solidaire. Avant la fête, ils auront participé à un séminaire sur la concertation sociale dans le secteur public et à un conseil syndical défendant le droit de grève comme moteur du progrès social puis à un meeting de l'Action commune.

## Au programme

### Meeting militant – CGSP place Fontainas – 13h45

Sous la présidence de Jean-Pierre Knaepenbergh, Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles. Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ; Jef Baeck, Président des Mutualités socialistes du Brabant et Yvan Mayeur, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles y prendront successivement la parole au sujet des luttes sociales qui nous mobilisent.

On rejoindra ensuite la place Rouppe en cortège avec la fanfare *Jour de Fête*.

Tout autour de la place, les nombreux stands du village solidaire vous accueilleront pour un moment de militance ou de convivialité.



## Animations et concerts gratuits - place Rouppe dès 13h

Village solidaire ; maquillage enfants ; château gonflable ; carrousel ; attractions ; stands info, etc.

### 15h : concerts

#### IZIA

C'est une Izia transformée qui viendra défendre sur scène son nouvel album, fraîchement sorti. Désormais, Izia chante en français et fait danser. Ce n'est pas un virage, c'est une évolution. Izia a grandi et son nouvel album lui ressemble. La Vague est la bande-son d'une époque, la nôtre, où les frontières entre les genres musicaux n'existent plus.

#### PROTOJE & THE INDIGNATION

Le reggae conscient, responsable et engagé refait surface pour le plus grand plaisir des passionnés ! Les experts jamaïcains se sont tous mis d'accord pour dire que Protoje incarne le renouveau du mouvement reggae. Son nouvel album *Ancient Future*, sorti en mars, s'annonce déjà comme l'album le plus abouti de sa carrière. Le Revival roots fera vibrer la place Rouppe, ce Premier Mai !

#### MAN ON FIRE AND THE SOUL SOLDIERS

Les gagnants du *Working Class Live 2015* sont neuf musiciens amoureux de la culture afro-américaine. Sur scène, ils partagent cet amour en mélangeant nouvelles compositions et reprises. En véritable bête de scène, Selim Boudraa, leader et chanteur du groupe, incarne à merveille ces références de la soul et du funk, qui vivent en lui. *We Will Give You Some Soul* !

### + De nombreuses animations de rue ! 20h : Fin

[www.brusselsmaydayfestival.org](http://www.brusselsmaydayfestival.org) • [www.fgtbbruxelles.be](http://www.fgtbbruxelles.be)  
[www.abvvbrussel.be](http://www.abvvbrussel.be) • Tél. 02 552 03 57



Jean-Pierre Knaepenbergh  
 Secrétaire général de l'IRB-CGSP

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)





## Les travailleurs paient des impôts Les entreprises doivent aussi payer leur part !

### *Déclaration du 1<sup>er</sup> mai sur le besoin urgent de justice fiscale*

8 avril 2015

Suite à la déclaration des organisations de la société civile « *Mettre fin aux inégalités avec la justice fiscale* », prononcée lors du récent Forum social mondial en Tunisie, les syndicats des services publics et l'Alliance mondiale pour la justice fiscale invitent leurs membres à les rejoindre en organisant leurs défilés du 1<sup>er</sup> mai sur le thème « *Les travailleurs paient des impôts – Les entreprises doivent aussi payer leur part !* »

« *Laisser faire les entreprises est une grave erreur de stratégie économique* », affirme Rosa Pavanelli, la secrétaire générale de la fédération syndicale mondiale l'Internationale des services publics (ISP). « *En dépit des bénéfiques records et des renflouements colossaux pris en charge par les gouvernements nationaux, de nombreuses entreprises multinationales ne paient pas le moindre impôt. Dans une économie mondialisée, il semble évident qu'aucun pays ne peut lutter seul contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. C'est un problème qui requiert des solutions mondiales* ».

« *Il est temps que les entreprises paient leur part d'impôt pour que nos gouvernements puissent financer les services publics essentiels, qui permettent de mettre fin à l'inégalité : petite enfance, soins de santé, éducation, logement, transports, propreté de l'eau, assainissement et protections sociales* », déclare Jan Willem Goudriaan, le secrétaire général de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP). « *Cela nécessite d'investir davantage dans les services fiscaux nationaux, au*

*lieu de procéder à des réductions dictées par les mesures d'austérité* ».

Dans de nombreux pays, les tendances indiquent que les travailleurs paient proportionnellement plus d'impôts que les grandes entreprises et les personnes très aisées. Ce sont les femmes et les pauvres qui sont le plus durement touchés par les impôts dégressifs, comme par exemple la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la nourriture et les carburants.

« *Partout dans le monde, les citoyens ont besoin de systèmes fiscaux justes, progressifs et redistributifs* », souligne Dereje Alemayehu, président de l'Alliance mondiale pour la justice fiscale et conseiller politique principal du réseau pour la justice fiscale en Afrique *Tax Justice Network–Africa* (TJN-A). « *Une imposition juste est un outil indispensable pour obtenir des droits humains, mettre fin à la pauvreté et à l'inégalité, favoriser le développement durable et lutter contre le changement climatique* ».

Les entreprises bénéficient directement de tout ce que les impôts contribuent à financer : des travailleurs formés, des infrastructures publiques, des transports publics, des systèmes de santé publics, le respect du droit et bien d'autres choses encore. Cependant, avec l'aide de grands cabinets comptables, les multinationales exploitent les lacunes existant entre les systèmes juridiques des différentes nations pour déplacer leurs bénéfices à travers le monde et les envoyer là où ils seront le moins taxés. L'évasion fiscale des entreprises se chiffre désormais en milliers de milliards de dollars par an. Par exemple, une étude récente révèle que McDonald's a restructuré ses opérations en Europe pour éviter de payer

des impôts, ce qui lui a permis d'économiser un milliard d'euros d'impôts en cinq ans.

Plus de 340 entreprises, dont McDonald's, Pepsi, IKEA et FedEx ont créé des structures complexes et négocié des accords secrets avec le Luxembourg pour éviter de payer des impôts, ce qui a un effet particulièrement dévastateur pour les pays en développement. Dans une économie mondialisée, il est essentiel de garantir que les impôts soient payés là où se développe une véritable activité économique.

L'Alliance mondiale pour la justice fiscale appelle les gouvernements à s'engager afin de généraliser les réformes en faveur des impôts progressifs, et préconise la mise en place d'une Table ronde ministérielle sur la coopération fiscale dans le cadre de la conférence internationale officielle des Nations unies concernant le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba. L'Alliance mondiale appelle en outre à la création d'un organe intergouvernemental inclusif pour les questions fiscales, sous l'égide des Nations unies, où tous les pays siègeraient à pied d'égalité autour de la table. Un organe de la sorte permettrait d'engager et de mener des négociations pour élaborer une nouvelle convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière d'impôts.

Par ailleurs, l'Alliance mondiale pour la justice fiscale et les syndicats travaillent en étroite collaboration dans le but d'organiser une Journée mondiale d'action pour la justice fiscale pendant la Journée mondiale des services publics, le 23 juin.



## LES PENSIONS

### Travailler plus longtemps pour une pension moindre !

*Lorsque le Ministre des Pensions déclare que le but n'est pas de faire travailler les gens jusqu'à 67 ans, il ment !*

Le Ministre des Pensions ne cesse de déclamer par presse interposée que le but n'est pas d'obliger les gens à travailler jusque 67 ans, que seuls 10 % des travailleurs seraient concernés.

Force nous est de constater que toutes les mesures prônées par ce gouvernement antisocial vont au contraire faire en sorte que peu de gens pourront encore prétendre à une pension anticipée.

#### 1. Relèvement de l'âge légal de la pension de retraite

Le gouvernement a décidé lors du Conseil des Ministres du 3 avril 2015 de porter l'âge légal de la pension de retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Ces mesures viseraient à garantir le système des pensions à moyen et long terme.

Cela sans aucune concertation avec les partenaires sociaux alors que ce gouvernement ne cesse de clamer qu'il veut le respect de la concertation sociale.

Laquelle ? Celle qui consiste à entériner des mesures néfastes ou un véritable dialogue constructif où des marges de négociation existent ? Poser la question c'est y répondre !

#### 2. Pension anticipée : conditions de carrière et d'âge

La condition de carrière minimale pour pouvoir prétendre à la pension anticipée passera à 41 ans en 2017 et à 42 ans en 2019.

L'âge auquel on pourra prendre sa retraite anticipée est porté à 62,5 ans en 2017 et à 63 ans en 2018.

#### 3. Pension de survie

L'âge du conjoint survivant sera porté à 50 ans en 2025 et à 55 ans en 2030, pour pouvoir prétendre à l'obtention d'une pension de survie.

Petit rappel, pour le décès du conjoint survenu après le 31 décembre 2014, c'est l'âge du conjoint survivant qui détermine le droit ou non à une pension de survie. L'âge à partir duquel la pension de survie est octroyée sera relevé progressivement de 6 mois par année et passera de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (si décès au plus tard le 31 décembre 2015) à 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (si décès au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2025) selon le tableau ci-dessous :

Pour les conjoints survivants qui ne remplissent pas ces conditions d'âge, c'est le système de l'allocation de transition qui est d'application.

#### L'allocation de transition

Le montant de l'allocation de transition est identique au montant de la pension de survie.

Elle est payée durant 12 mois, à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le décès.

Toutefois l'allocation de transition sera payée durant 24 mois, si :

- au moment du décès, un enfant est à charge et pour lequel l'un des deux conjoints percevait des allocations familiales ;
- ou
- un enfant est né dans les 300 jours du décès.

#### 4. Cumul – Plafonds pour le travail autorisé

Les plafonds de revenus professionnels autorisés en cas de cumul avec une pension de retraite perçue après l'âge légal de la pension (65, 66 ou 67 ans) ou perçue après une carrière de 45 ans sont supprimés.

#### Remarques

- Les revenus professionnels perçus en cas de cumul avec une pension de retraite n'ouvriront aucun droit supplémentaire à la pension légale.
- Les limites de cumul sont maintenues en cas de pension anticipée.

#### TABLEAU DE PROGRESSION DE L'ÂGE D'OCTROI

Date d'application	Date du décès	Âge d'octroi
1/01/2015	1/01/2025 → 31/12/2015	45 ans
1/01/2016	1/01/2016 → 31/12/2016	45 ans et 6 mois
1/01/2017	1/01/2017 → 31/12/2017	46 ans
1/01/2018	1/01/2018 → 31/12/2018	46 ans et 6 mois
1/01/2019	1/01/2019 → 31/12/2019	47 ans
1/01/2020	1/01/2020 → 31/12/2020	47 ans et 6 mois
1/01/2021	1/01/2021 → 31/12/2021	48 ans
1/01/2022	1/01/2022 → 31/12/2022	48 ans et 6 mois
1/01/2023	1/01/2023 → 31/12/2023	49 ans
1/01/2024	1/01/2024 → 31/12/2024	49 ans et 6 mois
1/01/2025	1/01/2025 → ...	50 ans

## 5. Le bonus pension

Le bonus pension est supprimé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour tout agent qui ne remplissait pas avant le 1<sup>er</sup> décembre 2014 les conditions d'âge et de durée de carrière requises pour l'octroi d'une pension de retraite anticipée.

## 6. La bonification pour diplôme et le droit à la pension anticipée

La bonification pour diplôme est une disposition qui permet de valoriser les années d'études (de deux à sept ans) qui vous ont permis d'obtenir le diplôme (études supérieures ou universitaires) qui était exigé comme condition à votre recrutement.

Ici aussi le gouvernement a pris une disposition visant à réduire progressivement la prise en compte de la bonification pour diplôme pour la détermination du droit à la pension.

Le tableau ci-après reprend en détail les réductions de prise en compte :

À ce stade, la bonification pour diplôme n'est pas encore remise en cause pour le calcul de la pension, mais ce dossier est bien prévu par le gouvernement et devra faire l'objet d'un examen par la Commission

nationale des Pensions. Rien de bon à attendre donc...

## 7. Tantièmes préférentiels

Le gouvernement veut également prendre une mesure visant à ce que tous les droits à la pension soient constitués au tantième 1/60e, tant pour le calcul que pour l'accès à la pension, sauf pour les métiers lourds dans le secteur public, mais ici aussi ce dossier est renvoyé à la Commission nationale des Pensions. Bien malin qui pourrait dire ce que ce gouvernement veut entendre par métiers lourds, il semblerait d'ores et déjà que les métiers stressants ne seraient déjà pas compris comme métiers lourds... sic.

## 8. Conclusions

Bien qu'il y ait eu **désaccord des trois syndicats** siégeant au Comité A, l'avant-projet de loi reprenant les dispositions en matière de pensions du secteur public reprises aux points 4, 5 et 6 a été **approuvé par le Conseil des Ministres** et est à l'ordre du jour de la **séance plénière de la Chambre du 22 avril 2015**.

Alors lorsque le **Ministre des Pensions** déclare que l'intention n'est pas

d'obliger les gens à travailler jusque 67 ans, il **ment** !

Si vous entrez sur le marché du travail à 26 ans après avoir fait des études universitaires, qu'il vous faut 42 ans de carrière pour pouvoir demander votre pension anticipée, vous vous retrouvez donc à l'âge de 68 ans soit un an après l'âge légal et donc vous aurez bien travaillé jusqu'à 67 ans. Eh oui, la suppression de la bonification pour diplôme fait que votre compteur ne s'implémente qu'au moment où vous commencez à travailler.

Ce gouvernement veut vous faire mourir au travail et pour celles et ceux d'entre vous qui arriverez à prendre votre pension, si le montant de cette dernière est insuffisant, pour autant que vous ayez une carrière complète (45 ans d'activité) ou atteint l'âge de la pension légale (65, 66 ou 67 ans) il vous sera toujours possible de cumuler avec les revenus d'un travail pour autant que votre santé le permette. Dans le cas contraire, il devrait vous rester la charité, à défaut d'une sécurité sociale digne de ce nom...

*R. Vansaingele*

Date de prise de cours de la pension	Durée de la réduction pour un diplôme d'une durée d'études de 2 ans ou moins	Durée de la réduction pour un diplôme d'une durée d'études de 3 ans	Durée de la réduction pour un diplôme d'une durée d'études de 4 ans ou plus
du 1/01/2016 au 3/12/2016	4 mois	5 mois	6 mois
du 1/01/2017 au 31/12/2017	8 mois	10 mois	12 mois
du 1/01/2018 au 31/12/2018	12 mois	15 mois	18 mois
du 1/01/2019 au 31/12/2019	16 mois	20 mois	24 mois
du 1/01/2020 au 31/12/2020	20 mois	25 mois	30 mois
du 1/01/2021 au 31/12/2021	24 mois	30 mois	36 mois
du 1/01/2022 au 31/12/2022	-	35 mois	42 mois
du 1/01/2023 au 31/12/2023	-	36 mois	48 mois
du 1/01/2024 au 31/12/2024	-	-	54 mois
du 1/01/2025 au 31/12/2025	-	-	60 mois
du 1/01/2026 au 31/12/2026	-	-	66 mois
du 1/01/2027 au 31/12/2027	-	-	72 mois
du 1/01/2028 au 31/12/2028	-	-	78 mois
du 1/01/2029 au 31/12/2029	-	-	84 mois

## SdPSP- PDOS

### Un plan stratégique 2015-2019 « kamikaze », un plan de personnel 2015 « volontaire »

*Le Comité de concertation de base du Service des Pensions du secteur public s'est réuni ce 30 mars 2015 avec à l'ordre du jour « Le plan stratégique 2015-2019 et le plan de personnel 2015 ».*

#### A. Le plan stratégique 2015-2019

Il nous faut constater que ce plan stratégique vise à mettre docilement en œuvre la politique gouvernementale en matière de pensions en général et de pensions du secteur public en particulier.

Devant ce constat la CGSP-ACOD ne pouvait que remettre un avis motivé négatif que nous reprenons ci-après :

« La CGSP-ACOD ne peut remettre qu'un avis négatif sur le plan stratégique 2015-2019 du fait que celui-ci contient les bases de la fin des spécificités du Service des Pensions du secteur public et de sa dissolution future dans une autre entité sans aucunes garanties pour le personnel et les missions qui lui sont dévolues.

La CGSP-ACOD ne peut que réaffirmer ses craintes, émises lors des plans stra-

*tégiques précédents, sur le maintien du SdPSP en tant qu'entité à part entière après le déménagement de ces services au sein de la Tour du Midi.*

*Les synergies existantes et annoncées entre l'Office national des Pensions et le Service des Pensions du secteur public auront un impact négatif sur le personnel, que ce soit en matière de mission, de conditions de travail et de leur couverture sociale, ces synergies engendreront une diminution du nombre d'agents propres au Service des Pensions du secteur public et aura pour effet de mettre en péril la qualité du travail fourni par les agents restants.*

*La polyvalence voulue par l'Autorité n'est pas la résultante d'une volonté d'une meilleure gestion mais une résultante d'un état de fait suite à un manque d'engagements d'agents pour faire face au « Papy-boom » en matière de pension jumelée au non-remplacement des agents partis du département.*

*L'arrivée, éventuelle, du service des pensions de HR-Rail aurait également des conséquences sur la gestion du personnel avec la présence de plusieurs statuts au sein d'un même département.* »

#### B. Le plan de personnel 2015

Le plan de personnel 2015 se veut quant à lui plus volontaire, dans la mesure où de nombreux mouvements de personnels y sont repris dans tous les niveaux, la CGSP-ACOD a donc remis ici un avis motivé positif.

« En ce qui concerne le Plan du personnel opérationnel 2015, la CGSP-ACOD remet un avis positif car il est prévu un plan d'action concret en ce qui concerne les recrutements tous niveaux confondus.

*Mais la CGSP-ACOD exprime des inquiétudes sur le manque d'informations concernant les nouveaux cadres linguistiques du Service des Pensions du secteur public. »*

Affaire à suivre donc...

**R. Vansaingele**



**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

## SPF FINANCES

### L'Académie du SPF Finances

#### *L'organisation des différentes épreuves d'accession et de promotion*

L'ensemble de la formation du SPF Finances est désormais regroupée au sein « du centre d'expertise développement du personnel et gestion des connaissances/Académie du service P&O ». Il n'y a donc plus de centre de formation professionnelle ni d'école nationale de la fiscalité.

Dans cette nouvelle structure, l'Académie supervise les formations continues voulues par les différentes administrations ainsi que les épreuves de promotion ou d'accession pour les agents statutaires : les brevets. Pour ceux d'entre nous qui ont connu l'ancienne mouture, il faut être prudent : les brevets qui amenaient au grade d'inspecteur principal (soit A3 actuel) n'existent bel et bien plus, les nouveaux brevets amènent à la classe A2.

De plus, les conséquences pécuniaires d'une réussite seront différentes suivant le niveau de départ et l'appartenance à la nouvelle carrière ou à celle par bonification. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre délégué syndical.

Cet article se propose donc de faire un tour de la situation actuelle en ce qui concerne les épreuves à présenter pour accéder d'un niveau à un autre, tenant compte à la fois des règles générales en application au sein de la Fonction publique, du règlement organique du SPF Finances et des informations données, à ce jour, par l'Académie.

#### **A. Passage du niveau D vers le niveau C**

La sélection se compose d'une épreuve générale et d'une épreuve particulière, toutes deux éliminatoires. Malgré nos questions, l'Autorité ne nous a pas encore donnés d'information complémentaire au sujet de l'épreuve particulière.

Le lauréat de cette sélection doit se voir offrir une fonction au niveau supérieur dans les 18 mois qui suivent la date du PV de clôture de la sélection.

#### **B. Passage du niveau C vers le niveau B**

La sélection se compose d'une épreuve générale et d'une épreuve particulière, toutes deux éliminatoires.

Malgré nos questions, l'Autorité ne nous a pas encore donnés d'information complémentaire au sujet de l'épreuve particulière.

Le lauréat de cette sélection doit se voir offrir une fonction au niveau supérieur dans les 18 mois qui suivent la date du PV de clôture de la sélection.

#### **C. Passage des niveaux B et C vers la classe A1**

La sélection se compose de 3 séries d'épreuves :

1. Le fonctionnement au niveau A1 (épreuve de type bac à courrier Selor).
2. L'évaluation de l'acquisition de connaissances : suivre quatre cours d'au moins 4 crédits ECTS d'un programme de master dans une université ou une haute école de leur choix. L'un de ceux-ci doit porter sur le droit, l'économie ou les finances publiques et les trois autres sont au choix, en concertation avec le directeur P&O. Lorsque les cours sont terminés, les candidats passent 4 tests afin d'évaluer s'ils maîtrisent les connaissances acquises. Attention car ces tests ne sont pas assurés par Selor, mais par l'université ou la haute école, ou éventuellement par le service public lui-même.
3. Le test spécifique à la fonction : le plus souvent sous la forme d'une mise en situation lors d'une interview.

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention « excellent » ou « répond aux attentes », sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. Ils peuvent aussi répondre à une offre d'une autre organisation fédérale. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

#### **D. Passage du niveau B (expert fiscal ou expert financier et administrateur supprimé) vers la classe A2, exclusivement au sein des administrations fiscales**

Cette épreuve est spécifique au SPF Finances, elle se compose de 3 séries d'épreuves :

1. Le fonctionnement au niveau A (épreuve de type bac à courrier Selor).
2. La série de 4 brevets organisés en interne : 2 génériques (« droit des sociétés » et « principes de droit ») et 2 techniques propres à chaque administration (voir tableau page suivante).
3. Le test spécifique à la fonction (le plus souvent sous la forme d'une mise en situation lors d'une interview).

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention « excellent » ou « répond aux attentes », sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

#### **E. Passage de la classe A1 à la classe A2**

Cette procédure comporte des épreuves communes avec la précédente. Les candidats appartenant déjà au niveau A, la première étape n'est pas nécessaire pour eux. Ensuite, ce

sont uniquement les 2 brevets techniques qu'il faut présenter, l'article 35 du règlement organique indique que les épreuves de qualification professionnelles sont au nombre de 2 dans ce cas : ces deux épreuves ont trait à des domaines qui ont un lien avec les missions des administrations générales fiscales, et sont identiques à celles prévues pour l'accession.

1. Une série de 2 brevets techniques propres à chaque administration et organisés en interne (voir tableau ci-dessous).

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention « excellent » ou « répond aux attentes », sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

Attention, pour certaines fonctions en A2 pour lesquelles la détention des brevets n'est pas une exigence, il existe une autre procédure, sans sélection comparative, par promotion interne. Il faut donc être attentif au profil de

fonction demandé lorsque l'on postule un emploi via job@fin.

#### F. Accession aux classes A3 à A5

Ces accessions se font par promotion interne, les exigences de profil devant être détaillées dans la vacance de poste. Dans certains cas, les lauréats des brevets A2 pourront être dispensés d'un éventuel test évaluant les compétences techniques et génériques.

#### G. Organisation pratique des différentes épreuves

Les épreuves d'accession aux niveaux B et C : l'Académie ne nous a pas communiqué de date.

La sélection comparative pour l'accession en A1 (soit une épreuve orale) devrait être organisée pour la première fois au 2<sup>e</sup> semestre 2015.

Le brevet 3 du parcours interne devrait avoir lieu en septembre-octobre 2015, les cours se donneraient d'avril à juin. Le brevet 4 du parcours interne devrait avoir lieu en janvier 2016 au plus tard, les cours se donneraient d'octobre à décembre 2015.

Les sélections comparatives du parcours interne ne devraient donc pas commencer avant le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

#### H. Attention au gel des recrutements et au plan de personnel

L'Autorité a également précisé que le gel des recrutements a un impact direct sur les promotions : il n'y a pas de promotion ni d'accession possible tant que ce gel est maintenu.

De plus, il faut que des fonctions adaptées soient prévues au plan de personnel afin de permettre aux lauréats de valoriser la réussite de leur sélection.

La CGSP a fait part de son inquiétude pour l'avenir : le manque d'information en ce qui concerne l'organisation de l'accession aux niveaux C et B et le flou en ce qui concerne les postes vacants ne sont pas de nature à encourager le personnel.

*R. Vansaingele*

Administration générale	Brevet 3	Brevet 4
<b>Perception &amp; Recouvrement</b>	Recouvrement à charge des personnes physiques	Recouvrement à charge des entreprises et ASBL
<b>Documentation Patrimoniale</b>		
Sécurité Juridique	Étude approfondie du droit civil	Les sûretés et les prescriptions
Services Patrimoniaux		Les services patrimoniaux
Mesures et Évaluations	Réglementation géomètre-expert	Évaluations
<b>Fiscalité + ISI</b>	Procédure	Impôt des personnes physiques TVA Impôt des sociétés
<b>Douanes et Accises</b>	Douanes et accises	Contentieux et Recouvrement

## RÉGIONALE DE NAMUR

## Permanences fiscales : exercice d'imposition 2015 revenus 2014

En cette période de rentrée de déclarations fiscales, les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée **les mercredis 3, 10, 17 et 24 juin 2014 de 9h à 12h** à la régionale de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.

## Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin)

Dans un souci d'efficacité, il est demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres... ;
- attestation assurance-vie ;
- prêt hypothécaire ;
- déclaration de revenus de l'année 2012 (extrait de rôle) et revenus de l'année 2013 ;
- si problème particulier joindre les pièces y afférant ;
- carte d'identité (si marié ou cohabitant, il faut la carte d'identité pour chaque personne).

*M. Bongiovanni*

## À LIRE



## La dynamique de la révolte

Un livre d'histoire ? Oui et non. Oui, parce qu'on y parcourt quelque 220 ans d'émeutes, soulèvements, insurrections et révolutions, depuis la prise de la Bastille jusqu'à la chute de Ben Ali et Moubarak en passant par Juin 1848, la Commune de Paris, les révolutions russes de 1905 et 1917, celles d'Allemagne, de Chine, d'Espagne, de Cuba, la Commune de Shanghai, l'insurrection zapatiste... Non, parce qu'on n'y trouve pas les descriptions « objectives » habituelles, ni les considérations morales qui les accompagnent si souvent. C'est que le but est clairement politique : repérer dans l'histoire révolutionnaire ce qui peut servir à surmonter le pessimisme ambiant et à penser l'action à venir. On verra que les plus grandes insurrections partent de la colère du peuple et non du bouillonnement des idées politiques ; qu'après la victoire, le chaos, toujours brandi comme une menace, ne survient jamais ; qu'un rapport de force défavorable peut s'inverser en une journée ; que les épisodes les plus célèbres sont souvent des constructions légendaires.

Ce livre engage à ne plus lire cette « histoire » avec des yeux d'éternels vaincus, à ne plus y voir un répertoire de catastrophes mais une source vive d'enseignements et d'exemples. La formation du sujet révolutionnaire passe par la réappropriation de notre passé.

**Éric Hazan**, né en 1936, est un écrivain et éditeur français. Il a fondé les Éditions La fabrique.

**Éric Hazan**, *La dynamique de la révolte. Sur des insurrections passées et d'autres à venir*, Éd. La fabrique, Paris, mars 2015, 140 p., 10 €.



### La marche des ombres

La migration est l'impensé politique majeur de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Gérée à reculons par les faits et la jurisprudence, la politique en matière migratoire a consisté, depuis la fermeture des frontières de 1974, à faire muer l'Europe en forteresse. L'État, construction sédentaire, méprise par nature le nomade qui vient rechercher une herbe plus verte.

Ce petit livre tente de tirer parti des principaux problèmes rencontrés par la question migratoire et de suggérer, au départ du droit cosmopolitique kantien et des conséquences tirées de la rotondité de la Terre, les formes que pourrait revêtir, demain, une meilleure prise en compte des enjeux migratoires inhérents à notre époque.

François De Smet est docteur en philosophie de l'ULB et également scénariste et essayiste.

François De Smet, *La marche des ombres. Réflexions sur les enjeux de la migration*, Éd. du CAL, coll. Liberté j'écris ton nom, Bruxelles, avril 2015, 96 p., 10 €.



### Les territoires face au Grand marché transatlantique

Le projet de Grand marché transatlantique entre l'Europe et les États-Unis menace nos vies jusque dans nos communes. Les politiques des collectivités locales et leurs services publics sont en danger. Eau, santé, énergie, transports, agriculture seront touchés dès qu'une firme voudra faire valoir son droit à la libre concurrence. Bien qu'écologiques, les aides prioritaires aux productions locales seront par exemple menacées comme autant d'entraves au libre commerce. Et pour en juger, les firmes pourront avoir recours à des tribunaux d'arbitrage privés face auxquels chaque collectivité sera démunie. Mais ce livre présente aussi les résistances qui sont nées dans plusieurs collectivités contre cet accord. Et il propose des méthodes et des outils pour étendre cette résistance à d'autres territoires.

Vivien Rebière est diplômé de Sciences Po à Paris.

Vivien Rebière, *Les territoires face au Grand marché transatlantique. Résistance locale face à une menace globale*, Préface de Gabriel Amard, Éd. Bruno Leprince, Paris, avril 2015, 22 p., 6 €.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • 1<sup>er</sup> mai, fête des travailleurs... qui luttent
- 4 / Dossier • Ne touchez pas au droit de grève !
- 6 / Forum social mondial • La CGSP wallonne présente au FSM
- 7 / Le mot qui pue • Les acquis sociaux
- 8 / IRB • 1<sup>er</sup> mai, fête des travailleurs en lutte

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

### Infos AMiO

#### International

- 9 / Les travailleurs paient des impôts  
Les entreprises doivent aussi payer leur part !

#### Fédéral

- 10 / Les pensions • Travailler plus longtemps pour une pension moindre !
- 12 / SdPSP-PDOS • Un plan stratégique 2015-2019  
« kamikaze », un plan de personnel 2015  
« volontaire »
- 13 / SPF Finances • L'Académie du SPF Finances

#### Nos régionales

- 15 / Régionale de Namur • Permanences fiscales :  
exercice d'imposition 2015 revenus 2014
- 15 / À lire

[www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be) ou [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11